

# **MATURITÉ SUISSE**

# **BULLETIN D'INSCRIPTION & CONDITIONS GENERALES**

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## FORMATION PRÉPARATOIRE À LA MATURITÉ SUISSE

Photo  
Passeport  
Carte  
apprenant

Nom ..... Prénom .....

Adresse / No ..... Code postal / Lieu .....

Téléphone ..... E-mail .....

Date de naissance ..... Pays, origine .....

### DÉSIGNATION DU SERVICE ET DU MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

#### Type de Service

- Service Express - Prestation à 12 mois CHF 16'350
- Service Intensif - Prestation à 24 mois CHF 22'350
- Service standard - Prestation à 36 mois CHF 26'350

#### Moyens et fréquences de paiements souhaités selon les mois d'études

- Paiement net (5% d'escompte)
- En 6 versements  En 12 versements  En 24 versements
- En 36 versements (non applicable aux services express et intenses)
- BVR (bulletins de versement) nombre :  E-banking (Internet)

Début de la formation souhaité : .....

- Session Hiver (mi-décembre à mi-février)  Session été (mi-juillet à mi-septembre)

***Nota bene:** - Le cours ne débutera qu'à réception d'un acompte de chf 2500.- en sus du premier virement.  
- Il faut compter environ 15 jours entre l'inscription et le début de la formation.*

## DISCIPLINES FONDAMENTALES

Langue première

Français (obligatoire)

2<sup>e</sup> Langue Nationale

(cocher une langue)

Allemand

Italien

3<sup>e</sup> Langue

(cocher une langue)

Allemand

Italien

Anglais

Domaines des arts (cochez une branche)

Arts Visuels

Musique

Branche à un niveau supérieur

(Cochez une langue selon le choix de la « 3<sup>ème</sup> langue »)

Allemand

Italien

Anglais

## OPTIONS (SI VOUS N'ÊTES PAS SÛR DE VOTRE CHOIX, ÉCRIVEZ SIMPLEMENT « À VOIR »)

Option spécifique : .....

Option complémentaire : .....

## REMARQUES :

### Support de cours

L'apprenant s'engage par sa signature ci-dessous, à acheter les supports de cours officiels qui sont dans la bibliographie proposée par l'Institut Domi SA et la liste des directives de la maturité suisse.

### Branches de maturité

L'Institut Domi SA ne prépare pas d'autres branches que celles proposées. Si l'apprenant repasse un second partiel (service Express), l'Institut Domi SA l'accompagne néanmoins avec ses références en lien avec d'autres branches, pour autant que le(s) professeur(s) de l'Institut Domi SA connaisse(nt) les ouvrages en question. Pour bénéficier d'un tel soutien, l'apprenant doit avoir informé l'Institut Domi SA en conséquence lors de son inscription.

La Direction de l'Institut Domi SA se réserve le droit de modifier en tout temps le présent bulletin d'inscription ainsi que les conditions générales transmises en annexe et faisant partie intégrante de ce bulletin d'inscription. En cas de changement, un e-mail sera envoyé aux apprenants pour les en informer.

L'apprenant (e)

En plein accord avec vos remarques, je soussigné(e) m'inscris à la prestation mentionnée.

Lieu : ..... Date : ..... Signature : .....

La personne responsable du financement si différente

Nom, prénom et adresse complète : .....

.....

tél, mail .....

Lieu : ..... Date : .....

Signature.....

## CONDITIONS GENERALES

### L'inscription auprès de l'Institut Domi SA prend effet lorsque :

Le premier versement ainsi qu'un acompte supplémentaire de CHF 2'500.- ont été payés à l'Institut Domi SA. L'acompte supplémentaire payé au moment de l'inscription sera déduit du dernier versement dû pour la formation de l'apprenant.

TOUTEFOIS, TOUTE PERSONNE ETANT AU BENEFICE DE PRESTATIONS DE L'ASSURANCE-INVALIDITE OU DE L'ASSURANCE-CHOMAGE, DE BOURSES OU D'AUTRES AIDES ETATIQUES, N'EST PAS SOUMISE A L'ACOMPTE

### L'institut Domi SA s'engage envers l'apprenant :

1. A proposer, sans imposer, la mise en place d'un planning d'étude avec le responsable pédagogique.
2. A corriger tous les devoirs indiqués par l'Institut Domi SA sous 72 heures ouvrables, si les conditions sont respectées.
3. A permettre l'utilisation de la plateforme pédagogique, sans discontinuité.
4. A permettre d'échanger par Skype et e-mail avec les professeurs, sans restrictions.
5. A avertir l'apprenant des révisions de deux semaines avant chaque partiel.
6. A suivre la progression de l'apprenant via les professeurs et/ou la Direction de l'Institut Domi SA.
7. A reporter les notes des exercices de l'apprenant sur une plateforme spécifique.

### L'apprenant s'engage envers l'institut Domi SA:

1. A mentionner son nom, prénom, module et exercice sur chaque feuille des devoirs. A défaut il recevra son devoir non corrigé pour qu'il complète ces informations.
2. A n'envoyer qu'un seul devoir à la fois, sauf permission du professeur.
3. A gérer son avancement, mais en rendant au minimum **quatre travaux par mois/branche**.
4. A déposer ses devoirs sur la **plateforme Opigno** pour correction, aux endroits prévus. En cas de difficultés il peut contacter le professeur de la branche en question.
5. A faire preuve de discipline et à apporter à sa formation toute l'attention et le travail nécessaire.
6. A envoyer son travail de maturité à la Direction de l'Institut Domi SA, un mois avant de le déposer au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
7. A **respecter les délais de paiement** afin de pouvoir profiter de la plateforme sans risque de sanction

### Fourniture et manuels d'études :

1. Tous les documents dont l'apprenant a besoin dans le cadre de sa formation se trouvent sur la plateforme Opigno sous format PDF. Une partie de cette documentation est offerte, l'autre devant être achetée par l'apprenant (voir bibliographie pour plus de détails).

### Inscriptions aux examens officiels :

1. L'Institut Domi SA ne se substitue pas à l'apprenant lors des inscriptions aux examens officiels mais le soutient dans ses démarches. Lors de la session d'examen, l'apprenant bénéficie par ailleurs du soutien de ses professeurs.
2. Il est du **ressort de l'apprenant** de s'inscrire lui-même, à la date imposée, à la session d'examens qu'il souhaite passer. L'Institut Domi SA n'est nullement responsable d'un oubli de l'apprenant.
3. L'apprenant a la possibilité de s'inscrire aux examens officiels en tant qu'apprenant de l'Institut Domi SA, pour autant qu'il ait obtenu l'accord de la Direction de l'Institut Domi SA; cet accord est subordonné à la réalisation des conditions suivantes:
  - L'apprenant a rendu la **majorité des devoirs** demandés et ceux-ci ont été validés par les professeurs.
  - L'apprenant a rendu au moins **quatre maturités blanches** (deux pour le premier partiel et deux pour le deuxième partiel).
  - L'apprenant a rendu son **travail de maturité dans les temps** ; ledit travail doit avoir été validé par l'Institut Domi SA
4. le surplus, l'apprenant est renvoyé aux directives pour la préparation et l'inscription aux examens qui se trouvent sur le site [www.sefri.ch](http://www.sefri.ch).

### Résultat des examens :

1. L'apprenant s'engage à communiquer à l'Institut Domi SA les résultats de ses examens de chaque partiel.
2. L'apprenant s'engage à envoyer une copie du diplôme de maturité à l'Institut Domi SA.

### Attestations et diplômes de l'Institut Domi SA :

1. Les attestations fournies par l'Institut Domi SA sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'apprenant suive une formation régulière selon le programme d'études. L'Institut Domi SA se réserve le droit de ne pas fournir ou renouveler une attestation.
2. Une carte d'apprenant est délivrée à l'apprenant lors de son inscription (après paiement des frais y relatifs).
3. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou de ne pas utiliser les services offerts par l'Institut Domi SA ne donne droit à aucune déduction des tarifs, sauf cas graves qui doivent être discutés avec la Direction de l'Institut Domi

### Violation des obligations contractuelles:

1. Sans préjudice de ses autres droits, l'Institut Domi SA se réserve le droit de renvoyer l'apprenant si ce dernier viole gravement et/ou de manière répétée ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.
2. En cas de renvoi, l'apprenant reste tenu de payer à l'Institut Domi SA l'intégralité des versements correspondant à la durée pour laquelle il a été inscrit, sans préjudice du droit de l'Institut Domi SA à l'indemnisation d'un dommage.

### Retrait d'inscription, Clause pénale, Force majeure :

1. Dès la date d'envoi de la facture par l'Institut Domi SA (cachet postal faisant foi), **l'apprenant a 7 jours pour retirer son inscription** par lettre recommandée. Passé ce délai, l'apprenant ne peut plus retirer son inscription.
2. Si l'apprenant retire son inscription après l'expiration du délai de 7 jours, il est redevable à l'Institut Domi SA, indépendamment de toute faute, des versements correspondant à la durée de son inscription, ainsi que **d'une peine conventionnelle** équivalant au paiement de:
  - i. **la fin du trimestre civil quel que soit le service de formation choisi AINSI QUE**
  - ii. **3 mois de pénalité**
3. La somme totale payée à l'Institut Domi SA en lien avec l'inscription de l'apprenant ne peut en aucun cas dépasser le montant total prévu pour la formation envisagée, sous réserve de tout dommage supplémentaire.
4. En cas de force majeure, l'apprenant peut cependant retirer son inscription au-delà du délai de 7 jours, sur présentation de justificatifs, sans devoir s'acquitter du montant de la clause pénale.
5. Sont notamment réputés force majeure, les événements suivants : accident grave, hospitalisation prolongée, refus de permis de séjour sans faute de l'élève et refus d'inscription aux examens sans faute de l'élève..

### Prolongation d'inscription :

1. En cas de maladie de longue durée (2 mois et plus) et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription de l'apprenant auprès de l'Institut Domi SA est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, les versements ne sont pas suspendus, l'apprenant devant s'en acquitter conformément au bulletin d'inscription et aux présentes conditions générales.
2. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à la discrétion de la Direction de l'Institut Domi SA. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.

### Droit applicable et for :

1. Les présentes conditions générales ainsi que le bulletin d'inscription sont soumis au droit suisse.
2. Tout litige au sujet des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription, ou en rapport avec ceux-ci, sera soumis aux tribunaux de Lausanne (Suisse).

### Nullité d'une clause :

1. La nullité d'une clause des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

L'apprenant(e) soussigné(e) ainsi que le (la) responsable du financement déclarent avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales faisant partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.

Lieu : ..... Date : .....

Signature de l'étudiant : ..... Signature du responsable (financement): .....